



En Bourgogne-Franche-Comté, 35 % des actifs travaillent au plus à 5 kilomètres de chez eux

En Bourgogne-Franche-Comté, 35 % des actifs parcourent des petites distances, d'au plus 5 kilomètres, pour se rendre au travail. Cette part est plus importante dans la région qu'en France de province. Si des alternatives sont souvent possibles pour ces trajets, l'usage de la voiture reste majoritaire. Les modes doux sont néanmoins utilisés dans 23 % des cas, et la marche l'est davantage dans la région qu'au niveau national. Les transports en commun sont plus utilisés dans les grandes villes, où l'offre est conséquente, et notamment par les cadres. Les femmes se déplacent plus souvent à pied et en transports en commun tandis que les hommes préfèrent le vélo et la voiture.

David Brion, Jérôme Mathias, Hélène Ville (Insee)

En Bourgogne-Franche-Comté, 357 600 actifs parcourent, en 2017, une courte distance, d'au plus 5 kilomètres, pour aller travailler (*sources et définitions*). Ils représentent 35,2 % des actifs effectuant un trajet domicile-travail, davantage qu'en moyenne en province, 33,7 %. La Bourgogne-Franche-Comté se situe au 3^{ème} rang des régions (*figure 1*) derrière la Corse (49 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (41 %), mais loin devant Pays-de-la-Loire (30 %).

Ces actifs peu éloignés de leur travail se concentrent dans les territoires où coexistent une forte densité d'emplois et d'actifs.

La voiture prédomine même pour une courte distance

La distance à parcourir influence le choix du mode de transport pour se rendre au travail. La marche est plus spécifique aux trajets de moins de 2 kilomètres, et concerne alors 36 % des actifs. Bien qu'il reste peu fréquent, le vélo est surtout utilisé pour les trajets de 2 à 3 kilomètres. Enfin, lorsqu'ils parcourent au moins 8 kilomètres, plus de 90 % des actifs de la région se déplacent en voiture. Son utilisation est d'autant plus fréquente que la distance à parcourir est longue (*figure 2*). Néanmoins, la voiture reste majoritaire, même lorsque les actifs parcourent au plus 5 kilomètres. Ils sont 69 % à l'adopter pour ces courts trajets, une proportion qui est restée stable en 4 ans.

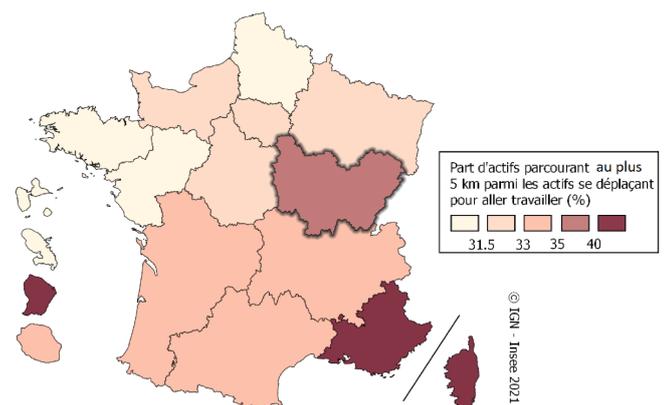
Les politiques de développement durable visent pourtant à développer des alternatives lorsqu'elles sont possibles. Néanmoins, sous l'effet de la périurbanisation, les actifs s'installent de plus en plus en dehors des pôles. Or, dans les couronnes, l'espace est souvent pensé pour les voitures, peu propice aux modes de transport doux (marche à pied, vélo).

En Bourgogne-Franche-Comté, où les actifs parcourent de plus courtes distances qu'en moyenne en province, la marche est plus fréquente. En revanche, les actifs utilisent moins les transports en commun pour les petits déplacements : 6,6 %

contre 9,2 %. La petite taille des agglomérations de la région ne favorise pas les réseaux denses en transports collectifs.

1 De nombreux actifs de Bourgogne-Franche-Comté ne vont pas loin pour aller travailler

Part des actifs qui travaillent au plus à 5 kilomètres de leur domicile



Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus ayant déclaré des déplacements domicile-travail
Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSRM

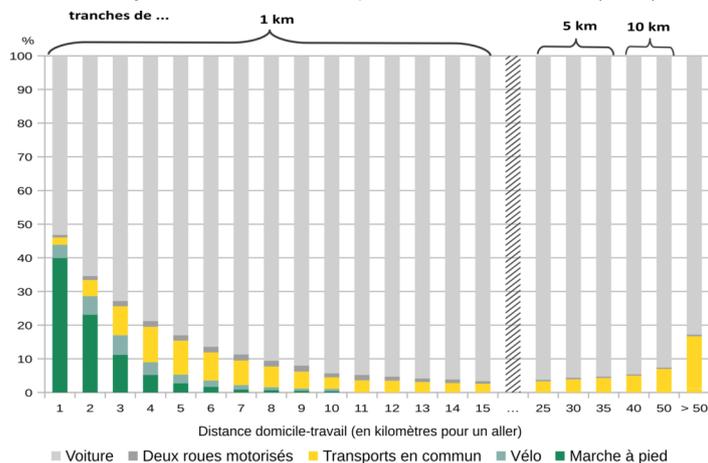
Les agriculteurs, les artisans et commerçants travaillent à proximité de chez eux

Les deux tiers des agriculteurs et près de la moitié des artisans-commerçants travaillent au plus à 5 kilomètres de chez eux. Pour réaliser ces courts trajets, les trois quarts utilisent pourtant la voiture (*figure 3*). L'exercice de leur activité peut nécessiter l'utilisation d'un véhicule à moteur. Cela leur permet d'effectuer des trajets multiples dans la journée, et de transporter de lourdes charges.

À l'inverse, moins de 30 % des cadres, des professions intermédiaires et des ouvriers travaillent au plus à 5 kilomètres de chez eux. Lorsque c'est le cas, les cadres sont moins de la moitié à utiliser la voiture pour se rendre au travail. Ils ont, en effet, davantage les moyens de résider au cœur des agglomérations. Ce sont eux qui se déplacent le plus en transport en commun, à 22 %, ou en vélo, 8 %. Les ouvriers prennent davantage la voiture ou un deux-roues motorisé. Ils vivent plus souvent dans les couronnes des villes au sein desquelles les réseaux de transports en commun sont moins développés.

2 La marche : surtout pour les trajets de moins de 2 kilomètres

Répartition des actifs de Bourgogne-Franche-Comté effectuant un trajet domicile-trajet selon le mode de déplacement et la distance (en %)



Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus ayant déclaré des déplacements domicile-travail
Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSRM

Les femmes résident plus près de leur travail que les hommes

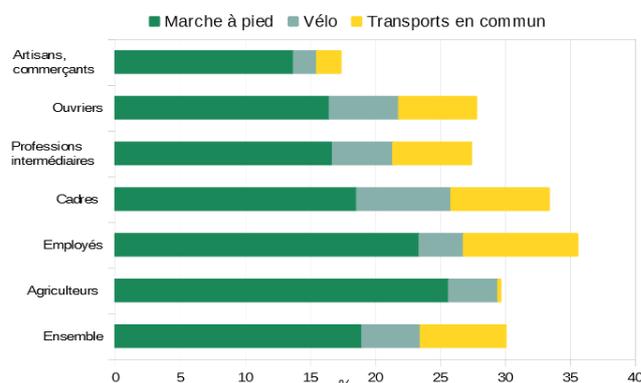
Les femmes, sont plus concernées que les hommes par des trajets domicile-travail d'au plus 5 kilomètres, 37,2 % contre 33,4 %. Elles les effectuent davantage à pied ou en transports en commun, et moins en vélo ou en voiture.

Elles concilient souvent activité professionnelle et tâches familiales, ce qui peut les inciter à travailler près de leur domicile ou du lieu de scolarisation de leurs enfants. Néanmoins, l'arrivée d'enfants conduit les parents à s'installer en périphérie des villes afin d'accéder à des logements plus grands et moins coûteux. Ainsi, ils

s'éloignent souvent de leur lieu de travail, qui se trouve dans les pôles.■

3 Pour les courts trajets, plus d'un tiers des cadres et des employés utilisent une alternative à la voiture

Répartition des actifs de Bourgogne-Franche-Comté parcourant au plus 5 kilomètres selon le mode de déplacement et leur profil (en %)



Note : Les employés devant se déplacer au plus à 5 kilomètres de chez eux pour aller travailler sont 35 % à utiliser un autre mode de déplacement que la voiture ou un deux-roues motorisé.

Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus ayant déclaré des déplacements domicile-travail
Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSRM

Les transports en commun plus développés dans les grandes agglomérations

Les transports en commun sont une alternative à la voiture davantage possible et donc utilisés dans les grandes aires d'attraction des villes de la région. Dans celles de Dijon et Besançon, les actifs en emploi quelle que soit leur distance domicile-travail, se déplacent davantage par ces transports collectifs : de 9 à 13 % contre moins de 1,5 % par exemple à Lons-le-Saunier, Luxeuil-les-Bains et Gray.

Les agglomérations de Dijon et Besançon, disposent d'un réseau dense de bus urbains et d'un tramway permettant des liaisons rapides le long de son tracé. Aussi, les actifs résidant dans le pôle de Dijon sont 38 % à utiliser un mode de transport pas ou peu polluant (mode doux ou transport en commun). Le pôle dijonnais se positionne sur ce plan au 14^e rang des 20 pôles correspondant aux villes les plus peuplées de France, proche de la situation de Nantes et de Montpellier.

Sources et définitions

Cette étude utilise les renseignements collectés lors du **recensement de population de 2017**. Le champ est constitué des actifs en emploi ou en apprentissage âgés de 15 ans ou plus. Les personnes ne se déplaçant pas ou ayant déclaré un lieu de travail à plus de 150 km de leur logement ne sont pas prises en compte dans cette étude. Les personnes recensées indiquent le **mode de transport** qu'elles utilisent principalement pour aller travailler. Le « vélo » comprend les vélos à assistance électrique. La « marche à pied » inclut les rollers et patinettes et la voiture inclut les camions et les fourgonnettes.

Le distancier Metric de l'Insee fournit pour la première fois pour cette étude les distances routières entre lieu de résidence et lieu de travail suite à la **géolocalisation des adresses d'habitation et d'emploi**. Ceci permet de connaître les distances domicile-travail avec plus de précisions qu'auparavant, notamment dans les grandes communes. La distance a été calculée aux adresses précises dans 75 % des cas. Les 25 % restant sont moins précis, la plupart du temps en raison de difficultés à géolocaliser le lieu de travail (lieu de travail variable, adresse imprécise, non-réponse, commune étrangère). La distance par la route est donc celle retenue dans cette étude, quel que soit par ailleurs le mode de déplacement indiqué par l'actif en emploi.

L'**aire d'attraction** d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un **pôle**, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont des communes hors attraction des pôles.

Insee Bourgogne-Franche-Comté
8 rue Louis Garnier
25020 Besançon

Directeur de la publication :
Bertrand Kauffmann

Rédacteur en chef :
Marie Léger

ISSN : 2497-451X

© Insee 2021.

Pour en savoir plus

- Brutel C., Pages J., « La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, même pour les courtes distances », *Insee Première* n°1835, janvier 2021.
- Pilarski C., René Y., « Déplacements domicile-travail en Bourgogne-Franche-Comté, les trajets s'allongent et l'automobile reste reine », *Insee Analyses* n° 81, décembre 2020.
- Desnoyers C., Ville H., « Les aires d'attraction des villes en Bourgogne-Franche-Comté : des aires de petite taille et peu dynamiques démographiquement », *Insee Flash* n° 111, novembre 2020.
- Pilarski C., Bonnet P., « Aller travailler en vélo, une pratique essentiellement urbaine en Bourgogne-Franche-Comté », *Insee Flash* n° 22, janvier 2017.



Insee
Mesurer pour comprendre
Bourgogne-Franche-Comté